

### 3 Depuis 1957, les bâtisseurs et les promoteurs

#### 1 La CEE et Euratom

*Après la signature des traités européens  
Satisfaction dans les capitales occidentales*

Les écoliers de demain devront connaître la date du 25 mars 1957.

En ce jour, à Rome, six nations européennes ont uni leur sort plus intimement que lors de la constitution du pool charbon-acier. Autour du tapis rouge, où les livres des traités détachaient leur couleur bleue, les ministres n'ont pas mis plus de trois minutes pour procéder aux signatures officielles.

On remarquait la diversité politique des ministres présents : socialistes, démocrates-chrétiens, libéraux cautionnent la naissance d'une Europe politiquement diverse.

Les journaux du monde entier consacrent d'importants commentaires à cet événement. Une vive satisfaction apparaît dans la plupart des articles, sauf dans les pays communistes – encore qu'on ne retrouve pas la violence de la lutte anti C.E.D. – et dans certaines nations commerçantes qui craignent de perdre des débouchés sur le continent, ainsi le Japon et le Brésil.

Joseph Zamanski, *La Croix*, 27 mars 1957.

#### 2 Les Douze signent à Maastricht le traité instituant l'Union européenne

Mise en place progressive d'une Union économique et monétaire (UEM), ainsi que d'une politique étrangère et de sécurité commune susceptible de conduire le moment venu à une défense commune, établissement d'une citoyenneté européenne, renforcement de la « cohésion », c'est-à-dire de l'effort consenti pour moderniser, mettre à niveau, les pays les moins riches de la CEE, élargissement des politiques dont l'objet est d'accompagner la création du marché unique, coopération accrue en matière judiciaire et policière : tels sont les ingrédients de l'« Union européenne » que les chefs d'État et de gouvernements des Douze ont décidé d'instituer lors du conseil européen de Maastricht en décembre. [...] Il est souligné, dès ce préambule, qu'il s'agit là d'un processus évolutif : l'Union européenne, qui repose sur la Communauté, mais inclut des domaines de coopération nouveaux, telle la politique étrangère, appelés à se développer « dans un cadre institutionnel unique », mais selon des procédures pouvant différer des procédures communautaires classiques, n'est qu'une nouvelle étape du processus d'intégration lancé il y a quarante ans.

Philippe Lemaître, *Le Monde*, 8 février 1992.



#### 3 La ratification de la Constitution européenne, 2008

Dessin de Plantu, paru dans *L'Express*, 14 février 2008.

8. Expliquez la situation présentée dans le document 3. Quels problèmes cela pose-t-il en terme de citoyenneté européenne ?

1. Soulignez en bleu les termes montrant la diversité puis en rouge ceux concernant l'unité (Doc. 1).

2. Justifiez la première phrase de l'article (Doc. 1).

3. Entourez le nom des pays qui ne sont pas satisfaits. Expliquez-en les raisons (Doc. 1).

4. À quelle communauté le « pool charbon-acier » fait-il référence (Doc. 1) ?

5. Surlignez les différents domaines abordés par le traité de Maastricht (Doc. 2).

6. Quels sont les traités de référence modifiés par celui de Maastricht ?

7. Soulignez en rouge les nouveautés apportées par le traité de Maastricht (Doc. 2).

